

JURA PUBLICATION

# Intempéries : l'état de catastrophe naturelle reconnu pour 27 communes

La liste des communes jurassiennes touchées par les inondations et coulées de boue en mai et juin 2018 qui peuvent prétendre à une indemnisation, vient d'être publiée au Journal officiel.

De nombreuses communes du nord Jura ont été touchées par des pluies diluviennes en mai et juin dernier. Conséquences : de nombreuses inondations et coulées de boue ont créé des dégâts.

Le sous-préfet Nicolas Ventre, s'est rendu à Mont-sous-Vaudrey, Orchamps et Sermange, qui faisaient partie des villages les plus touchés ; l'occasion pour lui de donner des conseils aux élus et aux sinistrés pour déposer une demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle.

Le ministère de l'Intérieur a rendu un arrêté reconnaissant cet état à 27 communes du Jura. Certaines communes sont retenues pour plusieurs épisodes météorologiques. L'arrêté ministériel vient d'être publié au jour-



■ Le nord Jura a été particulièrement touché par les pluies torrentielles au printemps. Photo archives Philippe TRIAS

nal officiel.  
**Inondations et coulées de boue du 9 mai : Dole**

**Inondations et coulées de boue du 15 mai : Audelange, Auxange, La Bretenière, Dampierre, Dole, Éclans-Nonon, Lavangeot, Louvatange, Malange, Mont-sous-Vaudrey, Ranchot, Rouffange, Sermange, Vitreux.**

**Inondations et coulées de boue du 15 mai au 16 mai : Étrepigny, La Loye, Montbarrey, Ougney, Santans.**  
**Inondations et coulées de boue du 30 mai : Gillois.**

**Inondations et coulées de boue du 3 juin : Tourmont.**

**Inondations et coulées de boue du 5 juin : Ranchot.**

**Inondations et coulées de boue du 5 juin au 6 juin : Evans, Rouffange, Thervey, Vitreux.**

**Inondations et coulées de boue du 6 juin : Auxange, Champagny, Louvatange, Ougney, Saligney, Sermange.**  
**Inondations et coulées de boue du 8 juin : Chevreaux.**

Toutes les personnes concernées par cet arrêté doivent obligatoirement se rapprocher de leur assurance avant le 30 octobre 2018, s'ils ne l'ont pas déjà fait. Un expert passera ensuite sur place au cas par cas.

**Inondations et coulées de boue du 9 mai au 10 mai : Brevans, Éclans-Nonon, Lavangeot.**